

Assemblée Générale

(23 Mai 1971)

La séance est ouverte à 9 heures.

Le Président lit les résultats du vote :

2967 votes dont 29 nuis, soit 2938 votes reconnus.

Sont élus :

Mme GOUSSIEZ (2206) - Mme DECOMPE (2179) - Mr PESTEL (2124) -
Mme TERRAL (2101) - Mme BARILLIER (1920) - Mr CLOPEAU (1855) -
Mr WARUSFEL (1661) - Mme ZEHREN (1242) - Mr BLANZIN (1182) -
Mr JACQUEMIER (1142).

Les autres candidats ont obtenu :

Mme CHAUSSIER (1066) - Mr PFEIFFER (1021) - Mme VEYRUNES (955) -
Mr PISOT (929) - Mr CHABRIER (859) - Mr NADEAU (561) - Mr OTTAVI
(514) - Mr MICHEL (492) - Mr WENCKER (481) - Melle PELE (452) -
Mr GALMICHE (406) - Mr SAVARY (302).

Puis il donne l'ordre du jour :

- 1) Débat sur le Rapport financier et sur le Rapport d'activité.
- 2) Discussion sur les statuts.
- 3) Etude des conséquences des commissions tenues la veille pour prévoir des modalités d'action.

1 - Rapport financier

1) Effectifs en 1970 : 11655 adhérents.

Nouveaux adhérents en 71 : 1643.

Perte prévue, compte-tenu des rappels de cotisation envoyés en avril : 1000.

2) Local :

Un local de 75 m² a été acheté, 13 rue du Jura, Paris 13e. L'acquisition du local, frais compris, s'est élevée à 100.000 F. Des travaux sont à entreprendre. Un premier devis est de 70.000 F.

3) Société Générale :

Un placement de 110.000 F est fait à la Société Générale.

4) *Le vote par correspondance* a exigé 11.228 envois. Le coût en a été de 5.400 F. Le trésorier exprime ses scrupules devant cette dépense. L'Assemblée, notant que ce mode de scrutin a donné une augmentation de 50% des votes sur l'année dernière, demande qu'on le conserve.

Les collègues d'Outre-Mer demandent un envoi spécial, le mode d'envoi ordinaire ne leur ayant pas permis, cette année, de voter.

- Rapport d'activité

Pas de question

II - Discussion des statuts

Mr Buisson fait un historique de la question.

En novembre 70, le Bureau propose une modification des statuts pour permettre le vote par correspondance, et en demandant la modification de l'article 6 propose la modification de l'article 3.

Le 17 janvier 71, au cours de l'Assemblée Générale, de nombreuses interventions ont lieu sur l'article 3.

Deux conclusions en sont tirées :

- 1) L'Assemblée recommande au Comité d'accepter toutes les candidatures
- 2) L'Assemblée propose un calendrier :

- 1) Bulletin du 15 avril : ouverture du débat
- 2) Assemblée de Toulouse : Discussion sur le fond
- 3) Débat dans les Régionales et dans le Bulletin
- 4) Vote par correspondance

Plusieurs collègues demandent alors la parole :

M. Duvert reprend, sur deux points, l'article de M. Warusfel paru dans le Bulletin.

L'ouverture aux membres de l'enseignement privé conventionné : M. Duvert ne serait d'accord d'élargir la notion de membre que dans le cadre d'une nationalisation. Il estime en effet que, sur le plan politique, on ne peut discuter de pédagogie en gardant les mains propres : "toute société engendre la pédagogie qu'elle mérite".

L'ouverture à d'autres instituteurs :

M. Duvert pense que si les instituteurs auront à gagner de leur appartenance à l'APM, nous y gagnerons aussi au moins pour deux raisons :

. les instituteurs ont vocation pour enseigner toutes les disciplines. Pour une association de spécialistes, la tentation est de prêcher pour son saint. Nous côtoyons peu de gens qui enseignent d'autres disciplines.

. les instituteurs sont habitués à accepter tous les élèves qui se présentent. La présence des instituteurs contribuerait à une évolution des esprits et on n'entendrait peut-être plus cette réflexion courante dans un conseil de classe : "cet élève n'a pas sa place chez nous".

Mme Sassi constate que d'un côté, on souhaite l'entrée des instituteurs dans l'A.P.M., de l'autre on craint leur arrivée. Elle se demande, si les instituteurs sont admis à part entière, s'il ne faudrait pas envisager des commissions de différents degrés.

M. Warusfel insiste sur un problème historique, sur le fait qu'il est indéniable que l'APM a été créée par des professeurs du second degré et qu'après la Libération différents ordres d'enseignement ont été représentés à la présidence de l'APM. M. Warusfel note l'inconvénient à ce que les gens vivent dans des groupes fermés et remarque que plus il y aura de liens entre les personnes, plus il y aura de convergences dans les idées.

Cependant M. Warusfel pense que cette ouverture doit nécessairement être accompagnée de modalités. Il estime que le nombre aura une influence. Comment faire particulièrement pour que le Bulletin serve à l'ensemble des

membres de l'APM ? et qu'est-ce que rendre service à des collègues ? M. Warusfel rappelle fermement qu'il est indispensable d'avoir l'avis de tous.

Il pense, en tout cas, que changer le nom de l'Association serait une faute politique.

M. Savary estime que notre travail ne peut être efficace que dans une collaboration avec les autres. Si nous éliminons les rapports avec les instituteurs, nous sommes en désaccord avec les résultats des commissions.

M. Warusfel constate que le problème de fond n'a pas avancé, qu'on n'a pas examiné les avantages et les inconvénients de l'ouverture. Il estime qu'on doit discuter des modalités de l'ouverture, des modalités quant à la représentation au sein du Comité.

Il rappelle qu'il avait proposé une Fédération de différentes Associations. Une solution de type fédéraliste ferait disparaître le poids qu'il y a apparemment parmi nous.

M. Vasseur s'étonne que l'Assemblée considère l'école comme une plateforme politique, rappelle que des pédagogues travaillent à la recherche mathématique dans l'enseignement libre, qu'ils ont les mêmes exigences quant aux programmes, quant aux horaires et que toutes les expériences y sont faites en équipe.

M. Wafusinski répond que les personnes extérieures peuvent s'abonner au Bulletin et que, de même, on peut faire appel à des pédagogues de l'enseignement libre qui nous apportent leur expérience. Mais que, lorsqu'il s'agit de la politique interne de l'Association, il ne peut s'agir de la même chose.

M. Kister intervient alors pour dire que l'APM est loin de risquer une invasion des instituteurs. Ces derniers ignorent que l'APM les concerne, le titre de l'association joue le rôle d'écran.

M. Kister pense que le problème important est celui du recyclage des instituteurs et qu'il n'est absolument pas résolu. Il constate qu'il n'y a pas d'activité de régionale et que l'activité tourne autour de certains établissements.

Mme Goussiez estime que les instituteurs peuvent être un lien entre différents groupes d'enseignants.

Mme Sassi s'oppose à une conception fédéraliste.

M. Hameau demande qu'on sache attirer les instituteurs et non qu'on parle sur une hypothèse.

Melle Bolon demande alors un vote de principe

Mme Touyarot parle dans le même sens et demande un vote de tendance.

M. Revuz remarque que la majorité des présents est pour l'ouverture des instituteurs et insiste pour que le Comité se tienne à la mission qui lui a été confiée.

M. Colmez refuse, au cours de la présente Assemblée, un vote qui influencerait le vote ultérieur. Il pense qu'avec toute cette information les adhérents se feront une opinion et clôt le débat.

III - Résultats des Commissions

Le samedi 22 mai un travail en Commission avait préparé l'Assemblée Générale. Ces Commissions avaient siégé de 14 h à 16 h puis des rapports et motions avaient été lus devant l'ensemble des participants aux journées. Nous insérons ici ces motions; le vote des motions a naturellement eu lieu en Assemblée générale.

Motions des différentes commissions

Les différentes commissions ont rédigé des motions votées en Assemblée Générale.

1 Formation des maîtres

Les membres de l'APMEP :

- rappellent que les programmes du 2/1/1970 sont des programmes transitoires destinés à préparer le plus rapidement possible un renouvellement profond de l'enseignement des mathématiques à l'École Élémentaire. Un tel renouvellement implique que les maîtres reçoivent une information suffisante et bénéficient d'une formation permanente, toutes deux intégrées à leur service normal. Le caractère transitoire de ces programmes permet à l'Administration de mettre en place les structures nécessaires à cette information et à cette formation permanente.

- constatent qu'en Mai 1971 aucune décision à la mesure des besoins n'a été prise.

- regrettent que des projets raisonnables et réalistes tant du point de vue de la mise en oeuvre que des incidences financières (en particulier celui de la Commission Ministérielle pour l'Enseignement des Mathématiques) n'aient pas été pris en considération.

- demandent avec insistance que ces projets soient reconsidérés.

2 Participation de l'Enseignement Supérieur à la formation initiale

L'Assemblée Générale de l'APMEP :

- réaffirme que l'intervention directe de l'Enseignement Supérieur est indispensable dans la formation initiale des élèves-maîtres, sans que les formations théoriques et pratiques soient dissociées.

- constate que le gouvernement n'a créé aucun poste pour que cette intervention soit effective et efficace.

- demande que le problème soit étudié à nouveau avec sérieux.

3 Recherche pédagogique

L'Assemblée Générale de l'APMEP estime que la rénovation pédagogique est liée à une recherche pédagogique véritable; elle demande donc que les IREM aient les moyens de faire cette recherche, en particulier elle appuie les demandes de création d'écoles expérimentales de différents types présentées par les IREM.

Cette dernière motion résume et complète le texte suivant rédigé par la Commission de l'Enseignement Élémentaire :

La formation des maîtres, l'élaboration permanente des programmes, supposent la mise en oeuvre d'une véritable recherche pédagogique en mathématiques au niveau élémentaire. Cela nécessite la mise en place d'un réseau d'écoles différenciées en trois types selon leur rôle dans la recherche et dans la formation des maîtres:

1) Ecoles témoins

a) Rôle dans la recherche

Dans le cadre des programmes en cours, validation et réflexion critique portant sur le contenu et les méthodes.

b) *Rôle dans la formation*

Possibilités d'observations de classes au travail sur les programmes actuels, en vue de la formation initiale et permanente.

2) Ecoles expérimentales

a) *Rôle dans la recherche*

Recherche appliquée selon un projet pédagogique élaboré, sur de nouvelles tranches de progression, ou de nouveaux thèmes.

Validation des hypothèses de travail, en particulier de celles qui sont élaborées par les écoles d'observation (§3).

b) *Rôle dans la formation des maîtres*

Formation des formateurs et des maîtres des écoles témoins.

3) Ecoles d'observation clinique (ayant le statut des écoles pilotes)

a) *Rôle dans la recherche*

Réalisation de protocoles de recherche, en liaison avec des hypothèses "fondamentales", et expérimentés indépendamment de préoccupation de programmes.

b) *Statut du personnel*

Le recrutement est réservé, par détachement temporaire au sein d'une équipe.

c) *Rôle dans la formation*

Ces écoles ne participent qu'indirectement à la formation des maîtres, par l'élaboration de documents.

L'observation directe des classes est réservée.

4 Formation initiale des maîtres

L'APMEP rappelle qu'elle a, dès Janvier 1968, défini dans sa Charte de Chambéry une véritable politique de recrutement des maîtres ; elle souhaite être consultée dans l'élaboration des nouveaux projets. L'Assemblée Générale charge le nouveau Comité de former une commission pour informer régulièrement les membres de l'Association de ces projets, et faire connaître chaque fois que nécessaire la position de l'Association.

5 Sur les nouveaux I.R.E.M.

L'Assemblée Générale s'étonne qu'à la fin mai 1971 (contrairement à ce qui s'était passé en 1970), aucune attribution en postes de Maîtres-Assistants ne soit encore connue pour les trois nouveaux I.R.E.M. de Toulouse, Grenoble, Nancy, ce qui risque de différer l'ouverture de ces I.R.E.M. De ce fait, la prospection des animateurs et des stagiaires ne peut donc précéder, cette année, comme cela serait indispensable, la mise en place des services d'enseignement pour 1971/72.

6 Sur le fonctionnement des I.R.E.M

L'Assemblée générale souhaite que les I.R.E.M. soient gérés de façon démocratique à tous niveaux et à tous endroits.

7 Sur l'inspection

L'Assemblée Générale regrette que des collègues, en particulier des jeunes, aient été sanctionnés pour avoir utilisé des méthodes non traditionnelles.

Quelques conclusions après le dépouillement des feuilles roses.

De nombreux collègues (environ 2.000) ont joint à leur Bulletin de Vote de nombreuses critiques et suggestions sur les feuilles roses prévues à cet effet. Nous en avons retenu les plus fréquentes ou pertinentes.

Activités générales.

Beaucoup de collègues déplorent un manque d'énergie dans l'action vis à vis de l'extérieur : relations avec les syndicats, avec le ministère; information auprès de l'opinion publique...

Ses communiqués de Presse ne paraissant pas dans les journaux, le Bureau a donné une conférence de Presse le 17 Juin ; cette formule est certainement à reprendre mais à améliorer. Le Bureau a été reçu le 4 janvier par le Recteur Gauthier mais ses demandes d'audience au Ministre sont restées sans réponse depuis plus de deux ans.

De très nombreux collègues ne trouvent pas auprès de leur Régionale ce qu'ils recherchent ; quelquefois ils déplorent son inexistence de fait.

Il ne suffit pas de déplorer, il faut participer ou lancer des activités sur le plan régional.

Bulletin.

Les résultats du vote indiquent que plus de la moitié des collègues estiment que le Bulletin ne leur est pas utile dans leur enseignement. Les remarques les plus fréquentes sont :

- Les articles sont en général trop difficiles à lire.
- Il n'y a pas assez d'articles sur le primaire, le premier cycle et le technique.
- Pas assez d'articles interdisciplinaires.
- Pas assez d'articles sur les nouveaux programmes : fond et exercices; des publications de l'A.P.M. sont réclamées : de nouvelles, et la réédition des anciennes.

Le bulletin sur la sixième a été suivi d'un bulletin sur la quatrième ; il y aura l'année prochaine un Bulletin sur le Primaire et un autre sur la troisième ; nous donnons donc actuellement la priorité à l'aspect directement utilitaire du Bulletin puis nous essayerons de trouver un plus juste équilibre entre les articles didactiques et culturels.

Divers

La querelle sur les statuts a suscité peu de réactions, la plupart sont favorables à l'ouverture. Nous avons souvent trouvé exprimé le désir d'une recherche sur les

finalités de l'enseignement des Mathématiques ; nous souhaitons que tous ces collègues puissent venir à Caen.

P. Buisson

Résultats des différents votes.

a) *Rapport d'activité*
pour 2325 (78,36%), contre 172 (5,79%), abstention 375 (12,63%).

b) *Rapport financier*
pour 2560 (86,28%), contre 29 (0,97%), abstention 292 (9,84%).

c) *Le bulletin sert-il efficacement l'Association ?*
pour 2110 (71,11%), contre 181 (6,10%), abstention 594 (20,02%).

d) *Le bulletin est-il un moyen de culture personnelle ?*
pour 2101 (70,81%), contre 262 (8,83%), abstention 528 (17,79%).

e) *Le bulletin aide-t-il dans l'exercice du métier ?*
pour 1275 (42,97%), contre 654 (22,04%), abstention 948 (31,95%).

LES BULLETINS EN PREPARATION

. Le numéro 281 (Décembre 1971) sera consacré en principe à la *Mathématique à l'École Élémentaire*.

. Le numéro 282 (Février 1972) traitera de la *Mathématique et les autres disciplines*.

Adresser les articles à Maurice GLAYMANN, I.R.E.M. de Lyon,
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69 - VILLEURBANNE

avant le 1er Novembre 1971.

. Le numéro 283 (Avril 1972) sera consacré aux *préparations des Journées de CAEN et de l'Assemblée Générale*.

. Le numéro 284 (Juin 1972) sera un *bulletin spécial consacré aux classes de quatrième et de troisième*.

Adresser les articles à M. BUISSON, 16 Rue du Maréchal Joffre
67 - STRASBOURG

avant le 1er Février 1972.